



Papeete, le jeudi 03 septembre 2020

BP 50230 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française  
Mél : [secretariat@snetaa-polynesie.net](mailto:secretariat@snetaa-polynesie.net)  
Tél : 89 76 66 42

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Préavis de grève des syndicats FO de l'éducation

Le SNETAA FO Polynésie, le SPEEP FO et la FNEC FP FO Polynésie ont décidé de déposer un préavis dont les points de revendications sont listés ci-dessous :

#### **1) Fermeture effective automatique de l'établissement pour 48h minimum :**

En cas de suspicion ou de cas confirmé positif, la fermeture de la classe ou de l'établissement sera automatique et immédiate pour un délai minimum de 48h par précaution, dans l'attente d'une décision définitive prise par les autorités compétentes.

#### **2) Modification du calendrier scolaire, sur le premier trimestre :**

Afin de limiter au maximum la propagation de la Covid19, une coupure de 2 semaines au mois de septembre sera mise en place par inversion de la répartition des semaines de vacances de septembre et de novembre.

#### **3) Mise en place d'une plateforme numérique opérationnelle pour le suivi pédagogique des élèves :**

Mise en place d'un groupe de travail, dans l'attente des assises du numérique, pour préparer le suivi pédagogique en distanciel en cas d'aggravation de la situation sanitaire actuelle.

#### **4) Recrutement de personnels complémentaires :**

Dans le contexte socio-économique actuel, avec de nombreuses pertes d'emploi salarié, nous demandons de contrebalancer cet état de fait par le recrutement dans les plus brefs délais de personnels pour pallier les absences et les manques de personnels que nous connaissons dans de nombreux établissements.

- Recrutement de personnels d'entretien pour le nettoyage et la désinfection efficaces des salles de classe.
- Recrutement de personnels en cuisine en renfort des équipes actuelles souvent en sous-effectif.
- Recrutement d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
- Recrutement d'infirmier(e)s pour la gestion de la Covid-19, surtout dans les établissements sans infirmier(e).
- Recrutement d'assistant sociaux pour accompagner les familles.
- Recrutement d'adjoint d'éducation (surveillants).
- Recrutement de CPE.

Nous souhaitons que les postes vacants, pour différentes raisons, soient pourvus immédiatement, dans l'intérêt de nos élèves.

**5) Distanciation physique :**

Avec la mise en place des demi-groupes et l'élaboration des livrets scolaires, dans le cadre de la mise en place éventuelle d'un suivi pédagogique, utilisation de ressources humaines supplémentaires pour scinder les classes en groupes, pour mettre en place les activités physiques en alternance par exemple.

**6) Mise en œuvre de mesures de précautions particulières, notamment à l'attention des élèves et des personnels à risque :**

Eviction et mise en télétravail pour les personnels et suivi pédagogique pour les élèves.

**7) Mise à disposition de masques et savons pour tous :**

Distribution gratuite de masques aux élèves et étudiants soumis aux obligations de port du masque.

Conformément à l'article L230-2 du code du travail pour les agents d'Etat, aux articles Lp. 4121-1 et Lp. 4121-2 du code du travail polynésien pour les autres agents, la mise à disposition des équipements de protection individuels et collectifs pour la protection des agents.

**8) Prise de température systématique à l'entrée des établissements :**

Mise à disposition d'un personnel à titre préventif pour le relevé de température à l'entrée des établissements scolaires.

**9) Mise en place du CHSCT :**

Dans cette situation sanitaire exceptionnelle la mise en place d'un CHSCT a tout son sens.

**10) Test RT- PCR :**

Nous demandons que, lors d'une suspicion ou d'un cas confirmé, les tests des personnels de l'éducation et des élèves soient traités en priorité, après les personnels médicaux et les personnes dites fragiles.

A défaut d'être entendus dans les délais du préavis, et ce conformément aux dispositions en vigueur, les organisations syndicales signataires appelleront les personnels à la grève pour une durée illimitée, qui prendra effet le mardi 08 septembre 2020 à 00h.

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M Routhier'. To the right of the signature is the logo for 'SNETAA Polynésie FO'. The logo consists of the word 'snetaa' in a stylized, outlined font, with 'Polynésie' written below it in a cursive script, and 'FO' in a bold, blocky font to the right.

Pour le SNETAA FO Polynésie  
Maheanu ROUTHIER  
Secrétaire Territorial